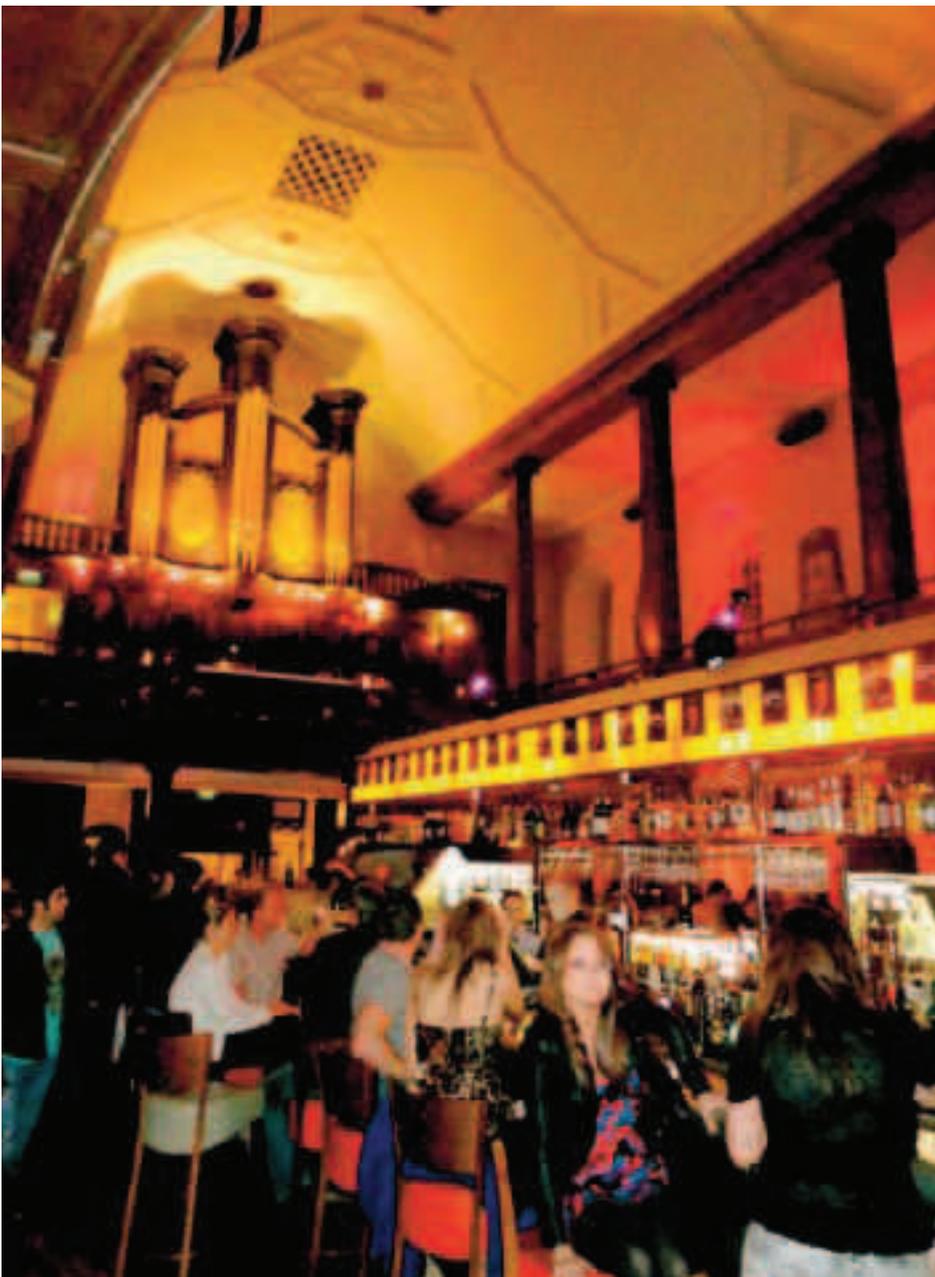


ADIEU SOUTANES, CHASUBLES ET EAUX BÉNITES

Églises : le temps de la reconversion



Finis vitraux, nefs, clochers ? La réaffectation de bâtiments d'églises, voire leur désacralisation, constitue de nouveaux défis qui se posent aux communautés locales.

Si certains projets passent, d'autres suscitent des inquiétudes...

RADICALE.

À Dublin, cette église protestante a été transformée en bar-restaurant. En Belgique, tous les projets ne vont pas aussi loin...

Un bâtiment d'église « reflète la présence d'une communauté chrétienne vivante, témoigne d'une histoire, ou encore d'un passé architectural au cœur d'un monde moderne », lisait-on dans *L'Appel* d'octobre 2009, consacré à diverses réaffectations d'églises. Aujourd'hui, d'autres projets font l'actualité.

À Jodoigne, en plein cœur de la cité, la Chapelle Notre-Dame du Marché, construite en 1351, vient de subir une cure de jouvence fort attendue par les habitants. Rénovation complète, restauration et nouvelle affectation. « Il était temps d'agir, estime Guy Paternostre, doyen. Le bâtiment se serait écroulé dans cinq ans si rien n'avait été entrepris. Ici, le partenariat entre la Ville, l'Institut du patrimoine wallon, la Province du Brabant wallon et la paroisse Saint-Médard ont permis de sauver le bâtiment et de lui conserver une double fonction. Il reste un lieu de culte au cœur de la ville ; mais il devient aussi lieu culturel », se réjouit-il.



JODOIGNE.

La chapelle du Marché.

Le coût de la rénovation s'élève à 1,8 million d'euros, répartis sur les épaules des divers partenaires, qui se réunissent par ailleurs au sein d'un comité de gestion pour veiller au respect de la bonne affectation du lieu. Une convention de vingt-cinq ans, renouvelable tous les cinq ans, a été établie. « Et puis, il faut inventer des manières de faire coexister le culte et la

culture. Les activités nouvelles ne pourront contrevenir au lieu. Et pour garantir une capacité d'accès à tout le monde, il faut aussi se mettre d'accord sur un agenda... et même sur la question plus terre-à-terre de la conciergerie », conclut le doyen.

QUESTIONS NOUVELLES

« Ce type de projet ou la problématique des réaffectations sont rarement évoqués entre les doyens. Ce sont des sujets assez nouveaux », estime Guy Paternostre. Pourtant, sur les terres brabançonnaises, d'autres paroisses seront tôt ou tard confrontées à des choix. On évoque des projets à Orp-le-Grand (où une église verrait sa nef démolie, tout en gardant le chœur) et même une réaffectation partielle d'une église à Nivelles.

Plus au nord, au cœur de la capitale de l'Europe, l'avenir d'autres églises suscite des craintes. Dernière en date : Sainte-Catherine, située en plein cœur de Bruxelles. Avec une Place et une station de métro du même nom, Sainte-Catherine constitue un symbole fort. D'où les réactions négatives, même si le diocèse diffusait le 8 novembre dernier un communiqué mettant les points sur les i : « L'Église dispose actuellement dans nos quartiers de lieux de prière qui, parfois, se révèlent surdimensionnés, avec des frais d'entretien et de restauration hors proportion pour les paroisses et les communes. Des contacts doivent donc être organisés avec les pouvoirs publics pour, au cas par cas, envisager pour ces lieux une autre fonction, à côté de leur fonction culturelle. (...) L'avenir de Ste-Catherine s'intègre dans une réflexion globale pour l'ensemble des églises du centre ville. »

RÉFLEXION GLOBALE, CRITIQUES LOCALES

Un centre, qui comme dans bien des grandes villes, a profondément changé, offrant un tissu fort urbain et très spécifique. Mais aussi avec une baisse du nombre d'habitants : à la fin du XIXe siècle, Bruxelles comptait 187.000 habitants. Il n'en reste plus aujourd'hui que 51.000. Et sur ce laps de temps, les paroisses ont augmenté, passant de onze à douze clochers qui se partagent un espace pourtant assez réduit.

« Pour l'église Sainte-Catherine, rien n'est encore décidé, confiait début décembre

Claire Jonard, responsable Communication au Vicariat de Bruxelles. Des options sont sur la table, comme l'affectation du lieu en halles aux fruits et légumes. Comme le bâtiment est classé, l'aspect extérieur ne serait pas modifié. De plus, le nom serait maintenu. »

Sur le terrain, une pétition a pourtant vu le jour contre la désacralisation de l'édifice et sa transformation en halle gourmande, en plein cœur du quartier gastronomique. Les initiateurs craignent « un effacement de la trace de la présence de la communauté chrétienne dans notre ville ».

ENTRE EFFACEMENT ET RATIONALISATION

Les quatre mille signatures récoltées à Sainte-Catherine feront-elles le poids face à une commune qui souhaite « récupérer » son terrain et un diocèse qui veut voir les choses globalement ?

« Si l'on ferme des églises, c'est pour garder des pôles plus vivants et regroupés, témoins d'une Église plus dynamique », souligne Claire Jonard. Le souci de « reloger » la centaine de fidèles de Sainte-Catherine ne serait pas vraiment un obstacle : d'autres lieux de culte jouxtent ce quartier : Riches Claires, Béguinage, Saint-Nicolas...

Et puis, insistent certains observateurs, si l'Église ne fait pas le pas de faire des choix elle-même, la pression des finances publiques sera telle que les décisions risqueront un jour d'être plus douloureuses et de se prendre sans l'Église. Or, dans le cas de Sainte-Catherine, cette concertation joue encore et permet de garantir un respect de « l'origine » du lieu.

Quoiqu'il en soit, ce type de réaffectation ne se fait jamais à la légère et reste du cas par cas. Même si l'Église cherche d'abord à voir si une communauté d'origine étran-



BRUXELLES.

Sainte-Catherine.

gère souhaite prendre le relais de l'animation pastorale, la piste de la désacralisation n'est pas impensable. Elle est même inévitable si le bâtiment est « repris » par une communauté protestante ou orthodoxe... Ensuite, s'il faut s'y résoudre, on passe à une réaffectation totale. À chaque scénario, le nombre d'acteurs mobilisés reste important. Côté ecclésial : l'évêque et le conseil du temporel, l'église concernée, la fabrique d'église, les responsables (et/ou conseils) pastoraux locaux. Côté politique : la commune et la Région.

COUVENTS À VENDRE

Concertation et imagination sont donc indispensables. Ils permettent souvent des projets mieux acceptés. À Watermael-Boitsfort, l'église Saint-Hubert sera partiellement désacralisée. Un lieu de culte subsistera, mais du logement sera aménagé dans la nef et la tour de l'église. Une mixité qui combine deux missions : culte et logement. Et la nouvelle mission – celle du logement – paraîtra sans aucun doute plus socialement acceptable que la transformation en galerie marchande. Certes de tels projets nécessitent des compétences pointues pour accompagner et conseiller les responsables pastoraux et religieux.

À la Chaussée d'Anvers, à Bruxelles, un bâtiment des Écoles catholiques de Bruxelles a été récemment restauré en logement grâce à Habitat & Humanisme,



WATERMAEL.
Saint-Hubert.

une fondation privée active depuis sept ans en Belgique. « Nous y avons aménagé

« Si l'on ferme des églises, c'est pour garder des pôles plus vivants et regroupés, témoins d'une Église plus dynamique. »

quatre logements : une colocation pour anciens sans abri, deux logements de transit pour femmes en difficulté et un appartement pour famille à faibles revenus », explique Julie Rondier, coordinatrice de projets à H&H.

À Hautrage (près de Mons), H&H a conseillé les Sœurs franciscaines dès 2006 dans la gestion de leur couvent et la

manière de faire face à la charge du bâtiment. « En 2008, le projet s'est alors orienté vers la réalisation de six logements dans une partie du couvent, tout en permettant d'y maintenir les Sœurs, ainsi que l'école Saint-François d'Assise », poursuit Julie Rondier.

DU LOGEMENT, DU POTAGER

Le prochain chantier d'H&H sera en terres namuroises, à Marche-les-Dames. L'abbaye Notre-Dame du Vivier, classée en 1969, a connu plusieurs occupations successives. Après le départ des Madonna House (sœurs charismatiques canadiennes) en 2008, l'évêché vient de demander à H&H de réfléchir à un projet pour ce lieu cistercien. « Notre vocation n'est pas de racheter des bâtiments, explique Julie Rondier. Mais nous aidons à leur réaffectation. À Marche-les-Dames, les pistes seraient du logement pour personnes précarisées, avec le maintien d'un pôle spirituel et touristique, puisque l'abbaye est sur les chemins de Compostelle. »

Les nouveaux « locataires » seraient même invités à entretenir un potager collectif... De

quoi semer un espoir de réinsertion au sein d'un projet de reconversion...

Stephan GRAWEZ

Habitat & Humanisme, ☒ Bld E. Bockstael, 160 - 1020 Bruxelles - ☎ 02.427.26.87 - 🌐 www.habitat-humanisme.be

Lieux de culte : quelle politique ?

En Wallonie, la chute de la pratique religieuse a un impact sur la préservation des édifices classés liés à un culte. Mais ce n'est pas le seul élément à prendre en compte.

Le budget 2012 de la Wallonie comporte différents postes de subventions pour les travaux des divers types de bâtiments classés à protéger. Les uns relèvent du secteur privé, comme les châteaux et les demeures, à raison de 5 millions d'euros. D'autres relèvent du secteur public, comme des hôtels de ville ou des théâtres (5,5 millions d'euros). Et d'autres

encore des cultes religieux, dont une majorité du culte catholique (5 millions d'euros). S'y ajoutent 3 millions pour stabiliser la cathédrale de Tournai.

En ces temps de recherche d'économies, ces bâtiments liés aux cultes sont au cœur de la proposition de décret de Isabelle Simonis et Daniel Senesael (PS). Ces deux députés wallons demandent de réaliser un cadastre des

monuments classés affectés à un culte et de le mettre à jour tous les cinq ans.

Sur un total de 2.800 biens classés et de 700 destinés à l'usage d'un culte, ce cadastre recenserait actuellement 588 églises et chapelles catholiques, dont 38 reprises dans le patrimoine exceptionnel de Wallonie. Tandis qu'il y a 1.900 édifices catholiques non classés.

LA TRADITION ET L'ACTUALITÉ

Toutefois, comme le fait remarquer le président d'un conseil de fabrique, «il faudrait envisager une planification générale, car cela n'a guère de sens de ne viser qu'une partie des édifices classés. Mais, du côté de l'Église catholique, la gestion des églises et chapelles, qu'elles soient d'ailleurs classées ou non, pose des questions au niveau des moyens. Quels moyens matériels, quelles énergies, quels emplois du temps consacrer à la gestion d'édifices pour des activités concernant la pratique religieuse et

d'autres liées à la vie culturelle et sociale? À certains moments, face à la lourdeur de ces charges au regard de préoccupations et d'investissements en temps plus pastoraux ou sociaux, on se demande si cela en vaut la peine. Toutefois, il revient aussi à l'Église de veiller à garder des traces de la tradition chrétienne marquées dans la pierre, en les intégrant activement – et non d'une manière passiste – dans un terroir et une communauté humaine plus larges.»

En matière de protection des bâtiments classés en Wallonie, c'est donc une véritable politique qui devrait être élaborée

par le Gouvernement régional et par l'Église catholique en ce qui la concerne. De plus, toujours selon cet interlocuteur, «il serait bon qu'au sein de l'Église, cette élaboration ne soit pas l'affaire des seules autorités, mais qu'elle soit aussi celle des fidèles. Car leur implication ne pourrait que réduire les clivages qui risquent de se produire davantage dans des concertations entre les seuls détenteurs de pouvoirs publics et religieux.»

Jacques BRIARD

Chauffer la nef au vert

Un guide proposé par la fondation «Églises ouvertes» encourage les responsables des bâtiments religieux à agir en faveur de l'environnement.



En province de Liège, les églises Saint-Vincent de Kemexhe et Saint-Maurice de Crisnée sont équipées en panneaux solaires. Les toits de ces deux églises ont été loués à une société spécialisée en énergie qui paie un montant fixe par mois à la commune propriétaire des bâtiments. Celle-ci recevra à partir de la sixième année le produit du courant vert. En Allemagne, cela fait déjà longtemps que l'on installe des panneaux photovoltaïques sur les toits des églises et de constructions paroissiales. Au Vatican, on s'y est mis aussi. La salle de conférence Paul VI a été recouverte il y a deux ans de deux mille panneaux solaires qui auront permis d'économiser l'équivalent de nonante tonnes de pétrole. Ces quelques exemples sont encore rares. Mais ils indiquent que les autorités religieuses participent maintenant (même si c'est avec retard) à une prise de conscience collective: les actions de l'homme peuvent avoir un impact favorable ou non sur son environnement et pour la vie des générations futures.



DOUBLE VITRAGE ET COMMERCE ÉQUITABLE

Au-delà des déclarations d'intention, des actions concrètes peuvent être menées par les responsables des bâtiments religieux. À leur intention, la fondation «Églises ouvertes» propose un petit «guide vert» de près de vingt pages.

Ce guide comporte une série de questions auxquelles les lecteurs sont invités à répondre pour améliorer l'impact de leurs actions sur l'environnement. Viennent aussi des propositions pour réduire la consommation d'énergie et envisager des énergies alternatives au pétrole.

Le chauffage d'immenses églises est souvent un gouffre financier. On encourage ainsi à placer du double vitrage et

des coupe-vent, à isoler les tuyaux, à être attentifs au matériel et aux produits d'entretien des bâtiments qui peuvent être ou non nocifs pour l'environnement.

Le guide invite aussi à développer la nature à proximité de l'édifice religieux, à utiliser les produits locaux ou du commerce équitable pour les réunions paroissiales.

Ce guide vert est une traduction libre d'un document de l'Église du Pays de Galles intitulé «*The parish green Guide-Caring for God's Creation*», mais adapté à la Belgique. Il donne en effet des références et des adresses d'institutions publiques et d'associations qui peuvent aider à mettre en place des solutions.

Gérald HAYOIS